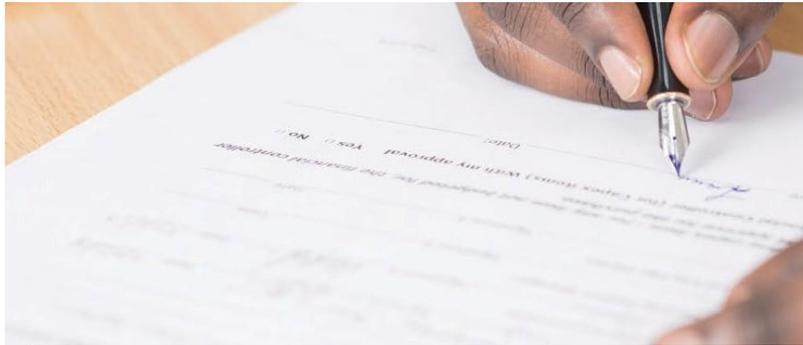


BTS ASSURANCE

RNCP 38359 | MIN. ENSEIGNEMENT SUP & RECHERCHE | Echéance enregistrement : 31/12/2027

FORMATION EN ALTERNANCE
NIVEAU V - BAC +2

DURÉE : 2 ANS - 1 350 h.



RYTHME

Formation dispensée en alternance, en présentiel sur une durée hebdomadaire basée sur 35h.

1 semaine à l'ISCB / 1 semaine en entreprise

PROGRAMME

Culture générale et expression
Anglais
Culture professionnelle appliquée
Vente et développement commercial
Gestion des sinistres
Relation client sinistre
Ateliers de professionnalisation

OBJECTIFS

Organiser et gérer une prospection
Analyser les besoins client
Soumettre des contrats d'assurance ou d'assistance
Gérer des sinistres
Entretenir la relation client



MÉTHODES & ÉVALUATIONS

Cours magistraux, exposés, mises en situation
Travaux pratiques et ateliers
Groupes complets et demi-groupes
Suivi individualisé de la Relation Centre / Entreprise
Évaluations semestrielles écrites et orales, examens blancs, examen final

PRÉREQUIS

Être titulaire d'un bac ou d'un diplôme niveau 4
Contrat d'apprentissage : avoir entre 17 ans et 29 ans
Contrat de professionnalisation : être demandeur d'emploi, pas de limite d'âge

DÉBOUCHÉS

Exemples de métiers : Agent(e) général(e) d'assurance, assureur(se), chargé(e) d'indemnisation, conseiller(ère) commercial en assurances, conseiller(ère) en assurance, gestionnaire de contrats d'assurance, inspecteur(trice), vérificateur(trice) de risques

Exemples de poursuites d'étude : Licence Professionnelle assurance, banque, finance..., licence en économie, gestion, finance, banque, droit..., école nationale d'assurances...

MODALITÉS & INSCRIPTIONS

Rentrée en septembre
Préinscription sur **Parcoursup** ou sur le site de l'ISCB : iscb.fr/preinscription
Inscription sur dossier et entretien de janvier à août.
Délai pour signer un contrat d'alternance à partir du début de la formation : 3 mois (un accompagnement pour la recherche d'entreprise est proposé)

TARIFS

Formation en alternance sans frais pour l'alternant et 0 reste à charge pour l'entreprise.
Dispositif apprentissage : Tarification selon le niveau de prise en charge dans le référentiel publié par **France Compétences**.
Dispositif contrat de professionnalisation ou Pro-A : Tarification selon le niveau de prise en charge de l'OPCO concerné.

Préparez-vous aux métiers de

L'ASSURANCE

Détails sur iscb.fr/assurance

Pour toute question relative aux difficultés particulières nécessitant un accompagnement, contactez "referent.handicap@iscb.fr"

58 rue Georges Delpérier, 37000 Tours
02 47 76 40 80 • iscb@iscb.fr • iscb.fr

